

SEANCE DU 20 AVRIL 2010

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix, le vingt avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le treize avril deux mille dix, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaients présents :

Mrs François LETIERCE, Philippe BAUDOUX, Georget LALANDE, Didier DELAITRE, Xavier DUPONT, Gilles GORON, André LECOQ, Michel POTEZ, Mmes Bernadette MORIN, Monica NOGAMI-GAULTIER, Francine PONCE.

Absents Excusés:

Mrs Olivier BLANCHARD, Michel FRANCESCHINI,
Mme Sylviane DEVILLE (*Ayant donnée pouvoir à Philippe BAUDOUX*)

Secrétaire de séance:

Karine KAUFFER

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2010

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 7 avril 2010, APPROUVE le compte rendu à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE (DM1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'un virement de 4 000€ du Chapitre 21 / Article 2183 vers le Chapitre 20 / Article 205, pour le règlement des Packs Logiciel Horizon On –Line.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°29/2010

GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Mme Christel MOURON s'occupe depuis de nombreuses années, de l'entretien de l'Eglise d'Hébécourt. Sa démission récente de la Paroisse de Gisors, met en suspens toutes cérémonies par manque d'entretien de l'intérieur de l'Eglise. Afin de préserver les cérémonies religieuses sur la commune d'Hébécourt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE à Mme Christel MOURON de l'entretien de l'Eglise d'Hébécourt pour toutes les cérémonies religieuses.

ACCORDE à Mme Christel MOURON une indemnité de « gardiennage » de 30 euros par cérémonie.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°30/2010

PARTICIPATION MARIAGE HORS COMMUNE

Suite à la délibération du 2 juillet 2004, fixant à 100 euros, une « participation mariage » aux extérieurs de la commune et aux nouveaux frais qu'incombe le gardiennage de l'église,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE la « participation mariage » aux extérieurs de la commune à 150 euros

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°31/2010

(Ce montant est applicable à toute nouvelle demande, celles en cours conservent l'ancienne tarification)

QUESTIONS DIVERSES

- ▶ DIA Vente GOSSELIN/WILLIGENS-DJAOUZI:
=> Non préemption

La séance est levée à 20 heures.

François LETIERCE

Philippe BAUDOUX

Georget LALANDE

Didier DELAITRE

Olivier BLANCHARD

Xavier DUPONT

Michel FRANCESCHINI

Gilles GORON

André LECOQ

Michel POTEZ

Sylviane DEVILLE

Bernadette MORIN

Monica NOGAMI-GAULTIER

Francine PONCE